



Union des Villes et
Communes de Wallonie
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :

Nos réf. : LV/ALV/mvm/2020-109

Votre correspond. : Alain VAESSEN

081 24 06 50

alain.vaessen@uvcw.be

Monsieur Pierre-Yves Dermagne,
Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et
de la Ville
Chaussée de Liège, 140-142
5100 Jambes

Annexe(s) :

Namur, le 30 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

Concerne : Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°31 organisant la tenue des réunions des centres publics d'action sociale - Propositions pour le fonctionnement sur le long terme.

Depuis le 4 mai 2020, les CPAS ont fonctionné suivant les règles inscrites dans l'Arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n° 31, organisant la tenue des réunions des centres publics d'action sociale, et en ont retiré certains enseignements dont ils souhaitent vous entretenir, pour la suite.

Globalement, les CPAS remercient le Ministre d'avoir rapidement pris des dispositions en vue de pouvoir assurer un bon fonctionnement des organes délibérants pendant cette période COVID. Selon ce qui nous revient du terrain, ces dispositions ont pu être appliquées et ont globalement été bien accueillies.

Certaines suggestions peuvent être formulées, se basant sur l'expérience de ces derniers mois et dans une perspective de plus long terme :

- la plupart des articles de cet arrêté peuvent être maintenus, ces nouvelles dispositions quant au fonctionnement des organes en CPAS pouvant perdurer si nécessaire car elles ont montré leur utilité ;
- ces dispositions, si elles sont maintenues, devraient induire une modification de la Loi organique des CPAS ;
- une formule « mixte » devrait être ajoutée, c'est-à-dire la possibilité de réunir en présentiel les organes visés dans cet arrêté mais également, pour certains membres de manière virtuelle (par visioconférence). Cette formule mixte (physique + virtuelle) devrait aussi être permise pour les auditions ;

LE CPAS



l'avenir depuis 40 ans

www.cpasavenir.be

- si les formules « virtuelles » devaient être pérennisées, le Ministre devrait dégager un budget afin de permettre à certains CPAS de s'équiper au niveau informatique et technologique, de renouveler leurs équipements ou de le compléter ;
- dans le même ordre d'idée, des formations à destination des mandataires devraient être prévues au travers de la Convention cadre qui lie le Ministre avec la Fédération des CPAS, cette dernière devant proposer des formations à l'utilisation de l'informatique et des nouvelles technologies aux mandataires désireux de parfaire leur maîtrise de ces nouveaux outils.

Les contacts pris avec les CPAS relativement au fonctionnement des organes internes ces derniers mois ont aussi mis en lumière :

- le besoin d'échange de bonnes pratiques sur les modalités d'organisation du vote au scrutin secret en mode virtuel. Ces dernières pourraient prendre la forme de la mise à disposition et/ou du financement, par le Ministre des Pouvoirs locaux, d'outils/platformes informatiques spécifiques et sécurisé(e)s ;
- la nécessité de généraliser la signature électronique, chantier devenu prioritaire en termes de simplification administrative ;
- l'urgence de construire une réflexion sur le télétravail en CPAS, tenant compte de l'expérience des derniers mois. Ce chantier devrait être envisagé sous un angle fonctionnel et d'organisation du travail, métier par métier, en ce compris pour les services sociaux a priori. Il devrait également prendre en considération les services synergisés avec la commune, là où il échet.

Nous restons à votre entière disposition pour tout échange à ce sujet.

En vous souhaitant bonne réception, nous vous souhaitons, Monsieur le Ministre, l'assurance de nos salutations distinguées.



Alain VAESSEN
Directeur général



Luc VANDORMAEL
Président